

## Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 15 octobre 2025  
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 21

Pouvoirs : 4

**N° ATIP 11/2025**

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 25 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : adopté à l'unanimité

**Objet : Délibération portant création de poste.**

**Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical :**

Le renforcement de l'expertise ADS et de l'animation de l'ensemble de la filière d'instruction, qui compte une soixantaine d'agents répartis sur les 5 sites de l'ATIP, est la toute première étape du projet de service.

La création du poste de référent ADS permettra en outre de soulager l'équipe des référents, en surcharge importante de travail et mobilisés sur des chantiers de fond, en plus de l'animation et de l'appui quotidien aux territoires.

L'équipe a par ailleurs été confrontée à des soucis de santé récurrents qui ont conduit une des référente à réduire son temps de travail.

Face à l'urgence de la situation, un appel à candidatures internes a été lancé et un instructeur très expérimenté a été retenu. La création du poste permettra de le remplacer sur son poste d'instructeur principal en territoire

Il est donc proposé au Comité syndical de délibérer sur la création des postes suivants :

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois cible	Catégorie
Référent ADS	Strasbourg	Attaché	A

Le recrutement interviendra au quatrième trimestre 2025. L'inscription budgétaire de ces postes est prévue au chapitre 012 du budget 2025 de l'ATIP.

#### **LE COMITE SYNDICAL :**

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 créant le syndicat mixte ouvert de l'ATIP et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Entendu** l'exposé de Madame la Présidente :

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :**

- **Approuve** la création du poste suivant

Intitulé du poste	Territoire	Cadre d'emplois cible	Catégorie
Référent ADS	Strasbourg	Attaché	A

- **Prend acte de l'inscription budgétaire du coût des postes créés au chapitre 012 du budget 2025 de l'ATIP**

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 15 octobre 2025

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER